



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Poitou-Charentes



Haute-Vienne



WEBINAIRE 25-03 Chaleur Renouvelable, décarbonation, efficacité énergétique

Les priorités ADEME pour 2022

[Lien Enregistrement Visio Webinaire ADEME 25-03](#)

ADEME- Transition énergétique » : Les 3 « caps » d'intervention

COLLECTIVITES :

CAP 1: Répondre aux besoins de tous les territoires, ruraux et urbains dans la perspective d'atteindre les objectifs du SRADDET et de la feuille de route « Neo Terra» et disposer d'outils d'accompagnement adaptés à chacun de ces territoires.

- Favoriser les réseaux de chaleur et chaleur EnR dans les territoires à fort potentiel (Agglomérations...)
- Généraliser les contrats de développement des EnR thermiques à l'échelle de tous les territoires de la région
- Accompagner le bâtiment dans le cadre des projets de production de chaleur renouvelable



ADEME- Transition énergétique » : Les 3 « caps » d'intervention

ENTREPRISES

CAP 2 : décarboner l'industrie Néo-Aquitaine

Conforter les performances de l'industrie régionale en soutenant la mise en place d'un programme pérenne de sortie des énergies fossiles, **et** compétitivité énergétique

Soutien à la décarbonation (entreprises, ZA)

ADEME- Transition énergétique » : Les 3 « caps » d'intervention

APPROCHE FILIERE

CAP 3 « Accompagner les filières à fort potentiel de développement, et lever les difficultés de développement identifiées sur les filières mature »,

Faire de la Nouvelle – Aquitaine la région référente en matière de géothermie de minime importance

Travailler sur les approvisionnements « biomasse » de qualité et améliorer l'observation de la filière dans sa globalité

Démarche qualité filières : Lever les difficultés de développement des filières mature (solaire thermique, géothermie, biomasse...)

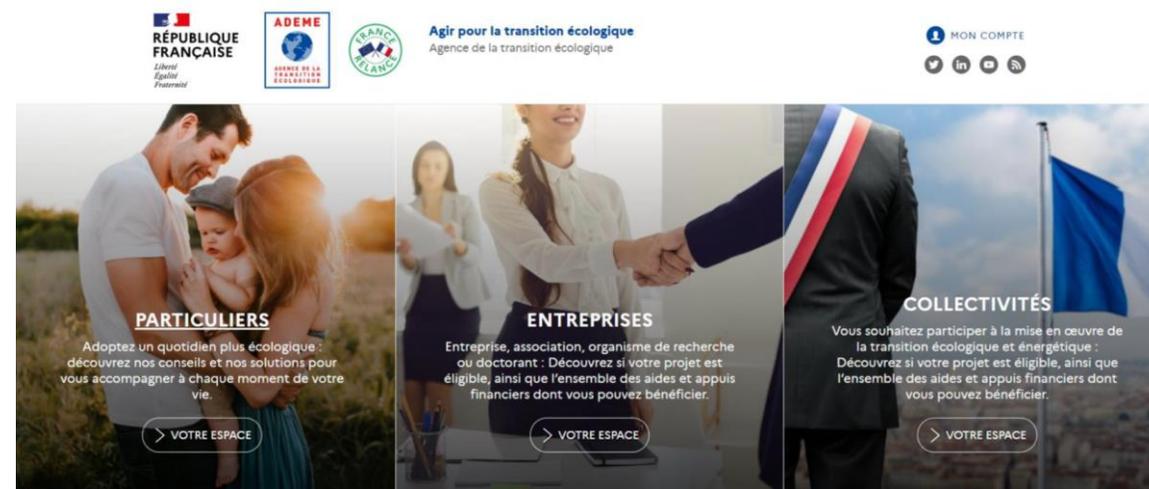
Favoriser l'implantation des projets EnR électriques (PV et éoliens) dans le souci du zéro artificialisation nette et dans la perspective de protection des zones agricoles et de préservation de la biodiversité

Principales évolutions Fonds Chaleur 2022

Un point d'entrée unique

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>

- Consulter les systèmes d'aides,
- Déposer une demande de financement,
- Connaitre et répondre aux appels à projets



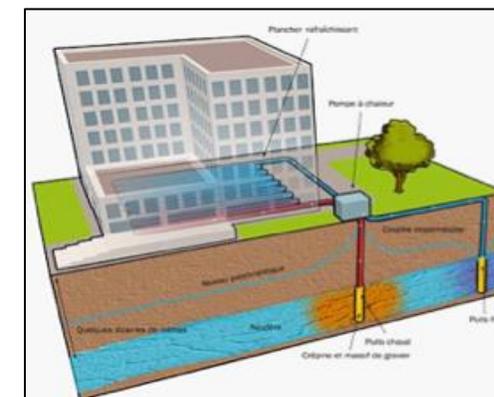
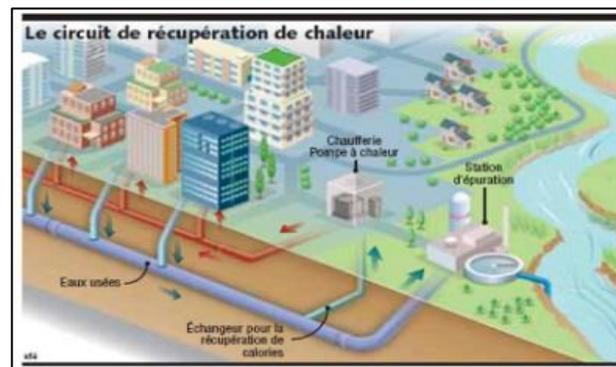
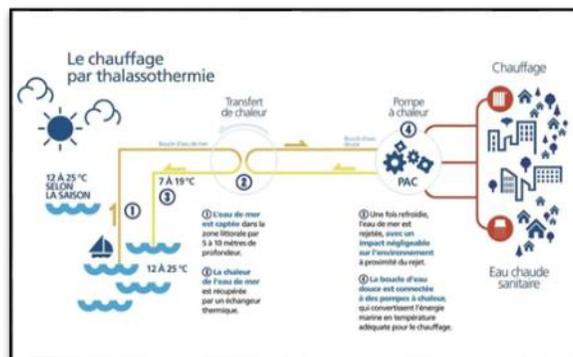
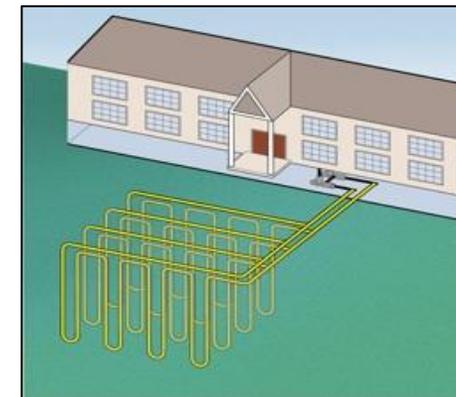
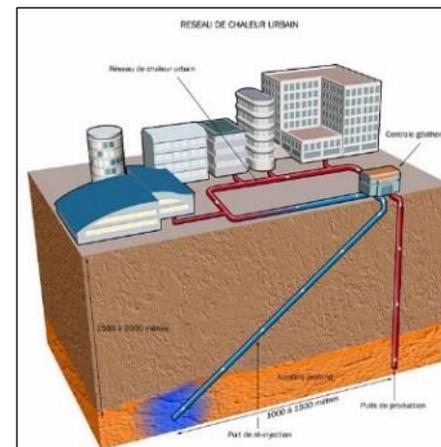
FONDS CHALEUR

EXPERTISE ET FINANCEMENT

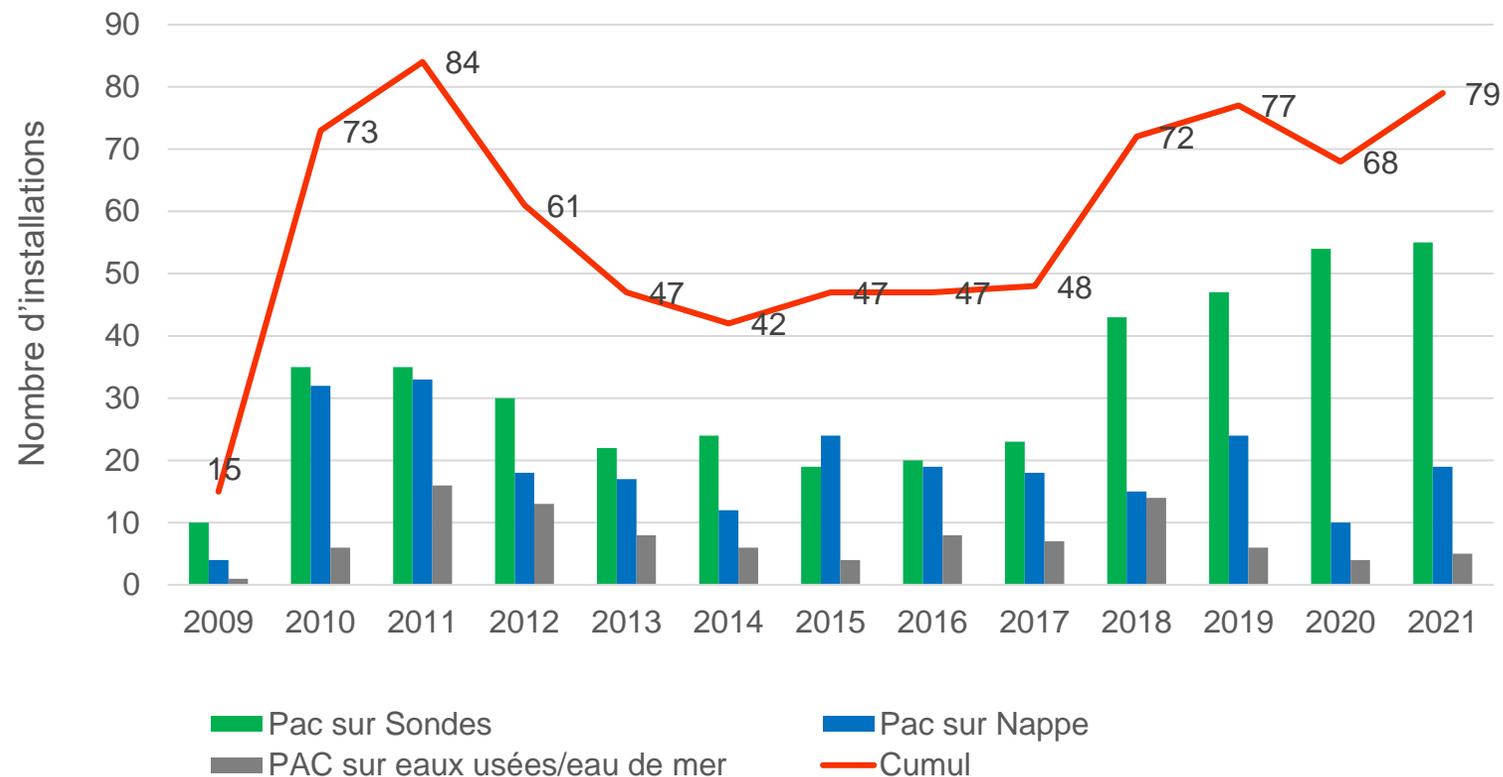


- . Guichets uniques, possibilité de soutenir les Energies Renouvelables thermiques (hors particulier), quelle qu'en soit la taille : Couverture du territoire régional en Contrats de Développement des EnR thermiques**
- . Diversification des ressources utilisées : Relance géothermie minime importance.**

Bilan Fonds chaleur GÉOTHERMIE



Evolution Fonds chaleur 2009 - 2021 géothermie surface

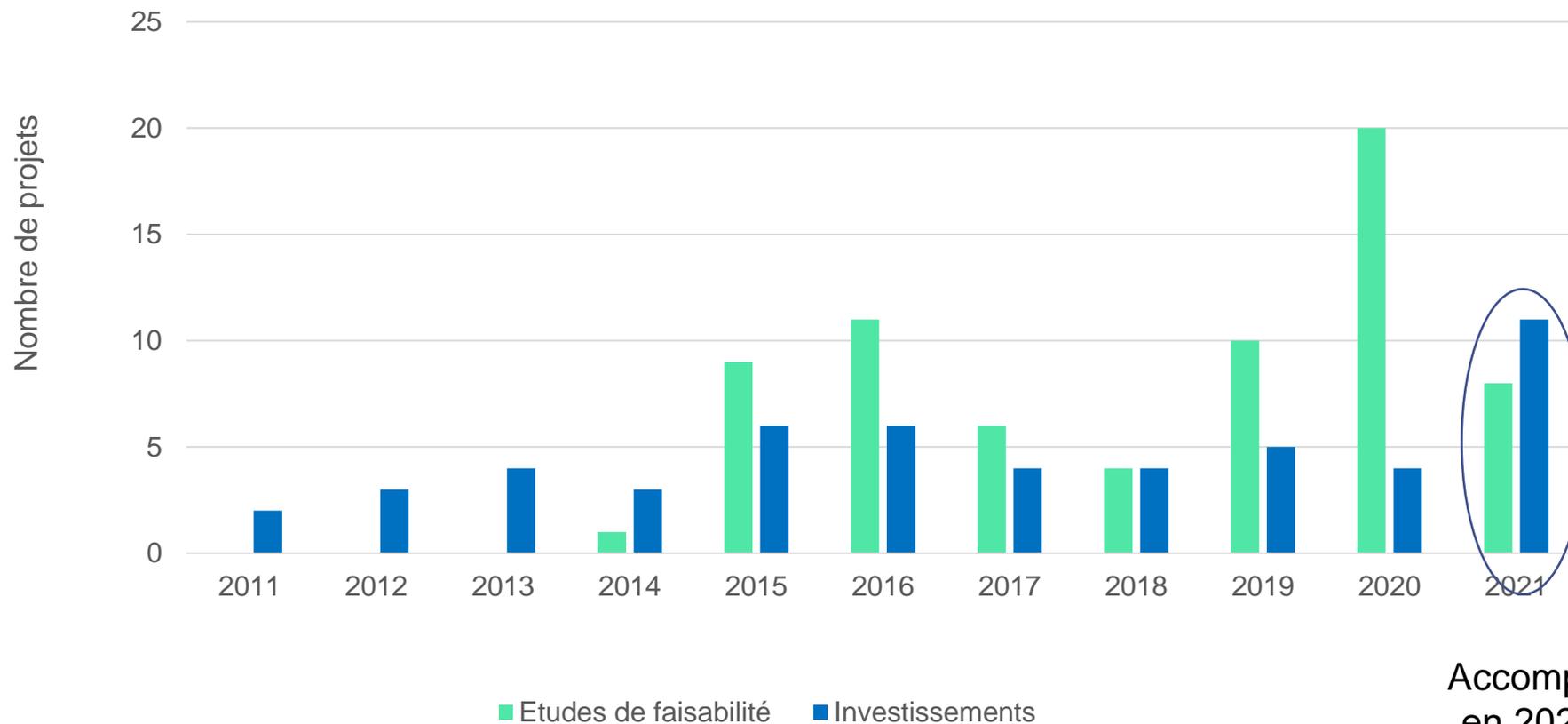


760 Opérations aidées

- 417 PAC sur sondes
- 245 PAC sur nappe
- 98 PAC sur eaux usées/eau de mer
- **En 2021 – 13,8 M€ d'aides**
- 55 PAC sur sondes - 4,6 GWh/an
- 19 PAC sur nappe – 22,5 GWh/an
- 5 PAC sur eaux usées/eau de mer – 26,2 GWh/an

(4 installations géothermie profonde 255 GWh/an)

Projets géothermies en Nouvelle-Aquitaine accompagnés par le Fonds Chaleur.



Accompagnement du FC
en 2021: 2,5 M€ en NA

Evolutions Fonds chaleur 2022





**JUSQU'À 45% DE FINANCEMENT POUR
PRODUIRE DE LA CHALEUR OU DU FROID
AVEC LA GÉOTHERMIE**

**SOUS LES PAVÉS,
LA SOLUTION !**



**LA CHALEUR RENOUVELABLE,
C'EST PROFITABLE !**

Avec le FONDS CHALEUR, la chaleur et le froid renouvelables, c'est durable et rentable :

- Des solutions adaptées à chaque besoin : chaufferies biomasse, solaire thermique, réseaux de chaleur et de froid, méthanisation, géothermie, récupération de la chaleur fatale...
- Aides à l'investissement : jusqu'à 45% de coût de l'installation.
- Aides financières pour les études de faisabilité et les missions de conseil.
- Plus de 5 000 entreprises et collectivités bénéficiaires depuis 2006.

**FONDS
CHALEUR**
ESPÉRANCE ET PASSAGE SÉRIÉ

POUR VOUS ACCOMPAGNER

 09 85 60 20 35
Service à votre écoute

 fonds-chaleur.fr

* Pour connaître les taux de aides au financement, se référer aux conditions générales sur www.fonds-chaleur.fr

IN L'ESPÉRANCE D'UN MONDE MEILLEUR. ADEME, MÉTIERS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE. © 2022 ADEME

Evolutions Fonds Chaleur 2022 - géothermie

Géothermie de surface :

• **GEOCOOLING :**

- **Augmentation des forfaits** (passage de 5 à 10 €/MWh_{20ans}),
- **Suppression de l'analyse économique** pour un forfait à 8€/MWh_{20ans}
- **Suppression du seuil minimum d'éligibilité** à 25 MWh/an.

- Passage du critère d'éligibilité des **1000 heures équivalent pleine puissance en recommandation**

BETG :

- **Comptabilisation de l'électricité EnR** autoconsommée pour l'alimentation des PAC pour l'atteinte du critère d'éligibilité (taux d'EnR mini 65 %) sur les BETG.

Evolutions Fonds Chaleur 2022 - géothermie

- Ouverture au Fonds chaleur aux **échangeurs compacts géothermiques** type corbeilles géothermiques et murs géothermiques :
 - Forfait à 35 €/MWh EnR sur 20 ans)



Un webinaire à voir ou revoir...

<http://www.afpg.asso.fr/les-echangeurs-geothermiques-comptacts-1er-webinaire-tout-public-le-21-janvier-2022/>

L'accompagnement du Fonds Chaleur - Synthèse

Un site unique pour faire sa demande de subvention en ligne :

- <https://agirpourlatransition.ademe.fr/>

- **Les aides aux études de faisabilité :**

Aides de 50% à 70 % du coût de l'étude faisabilité

Respect des cahiers des charges.

Eco Conditionnalité des aides : BE RGE 10.07 et ou 20.13

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-financement-dune-etude-faisabilite-geothermie-surface>

- **Aides aux investissements:**

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/installations-production-chaleur-froid-a-partir-geothermie-surface>

Synthèse des aides Fonds Chaleur 2022 - Investissement

Thématique	Seuil prod min Fonds Chaleur hors contrat de dev des Enr thermiques	Forfait (x20 ans)	Seuil prod forfait/Analyse Eco	Remarque en Analyse économique
PAC sur sondes (+ géostructures énergétiques)	25 MWh EnR	40 €/MWh EnR	1 000 MWh EnR	Plafond mini d'aide : 800 k€
PAC sur nappe		20 €/MWh EnR		Plafond mini d'aide : 400 k€
PAC sur eau de mer		20 €/MWh EnR		Plafond mini d'aide : 400 k€
PAC sur eaux usées		20 €/MWh EnR		Plafond mini d'aide : 400 k€
PAC sur échangeurs compacts	25 MWh EnR	35 €/MWh EnR		
Thermofrigopompes sur sondes ou géostructures	25 MWh EnR	22 €/MWh EnR	2 000 MWh EnR	Plafond d'aide 15€/MWhEnR
Thermofrigopompes sur nappe, eau de mer et eaux usées		11 €/MWh EnR		Plafond d'aide 10€/MWhEnR
Géocooling	< 1000 MWh Enr/an	10 €/MWh EnR		
	> 1000 MWh Enr/an	8 €/MWh EnR		
BETG	Analyse économique			

Animation Géothermie en Nouvelle Aquitaine

Mise en place de 2 animateurs pour le développement de filière :
démarrage de la mission au 1^{er} Janvier 2022 pour une période 3 ans

- L'ALEC pour le sud de la région (ex-Aquitaine) – Camille MEHL
- Le CRER pour le nord de région (ex-Poitou-Charentes et ex Limousin) – Edouard CHESNEL et Christophe BIGEREL

Lignes conductrices de la mission

1 - Information et sensibilisation

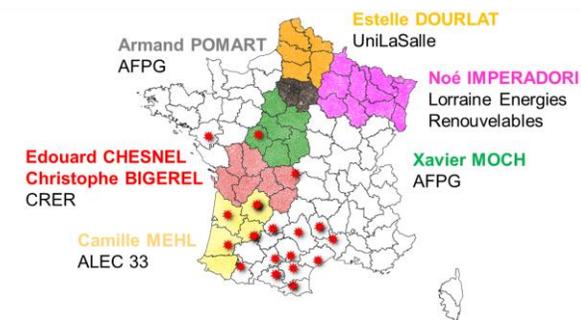
2 – Prospection

3 - Accompagnement et montée en compétence des relais

4 - Accompagnement des porteurs de projets

5 - Suivi et accompagnement des projets

6 - Structuration de la filière



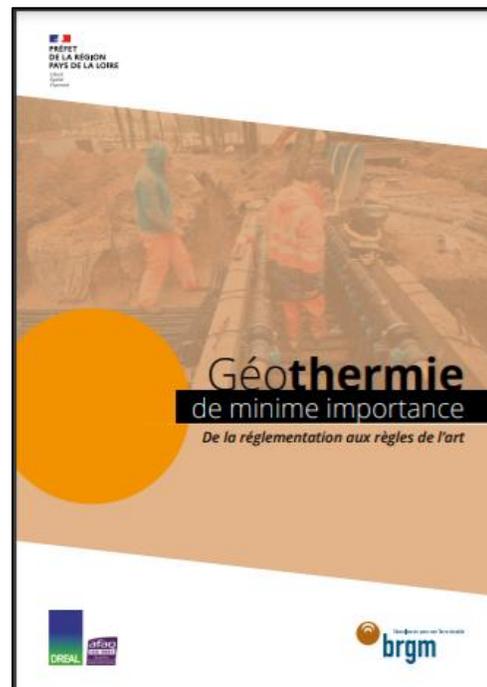
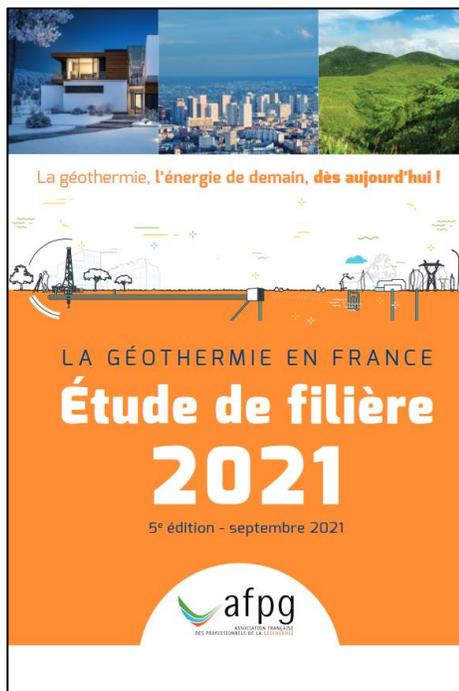
Réseau coordonné à l'échelon national par :



Les publications récentes

COMMUNICATION

Des guides et plaidoyers édités par (ou avec) les partenaires AFPG/BRGM téléchargeables sur les sites www.geothermies.fr et AFPG



A venir en 2022 :

- Plaidoyer à destination des entreprises
- Plaidoyer à destination des établissements de santé

Matinée Technique organisée par l'AFPG

6 avril de 9h30 à 14h30

L'AFPG VOUS INVITE AUX

GEOTHERMAL BOOSTING DAYS

LE MERCREDI 6 AVRIL DE 9H30 À 14H30

A DESTINATION DES : MAÎTRES D'OUVRAGE,
ARCHITECTES, BUREAUX D'ÉTUDES THERMIQUES...

A L'ENSEGID

L'école d'ingénieurs des métiers des géosciences et de l'environnement
1 allée Fernand DAGUIN 33600 PESSAC

Inscription avant le 02/04/2022 auprès de l'AFPG :

 Pour vous inscrire, rendez-vous sur notre formulaire : [Cliquez ici](#)

Pour plus d'informations sur l'événement, vous pouvez contacter l'association :

 par e-mail : jerome.porfirio@geothermaq.com

 par téléphone : 07 87 33 73 00

Inscription gratuite mais obligatoire

PROGRAMME :

09h30 - 10h00	Accueil des participants
10h00 - 10h15	Mot de bienvenue : <i>Jérôme PORFIRIO, GEOTHERMAQ/AFPG</i> <i>Alain DUPUY, ENSEGID</i>
10h15 - 10h45	Les différentes formes de captage géothermique <i>Jérôme PORFIRIO, GEOTHERMAQ</i>
10h45 - 11h15	Le montage d'un projet géothermique <i>Jean-Loup LACROIX, STRATEGEO</i>
11h15 - 11h45	Le financement de projet géothermique Animation régionale géothermie <i>Camille MEHL, ALEC 33</i>
11h45 - 12h15	Retour d'expérience : Présentation de l'installation de géothermie de l'ENSEGID <i>Antoine RAMBAUDON, INGEROP</i> Présentation piscine de MERIGNAC <i>Jean-Loup LACROIX, STRATEGEO</i>
12h15 - 12h45	Visite de l'installation de géothermie de l'ENSEGID
12h45 - 14h00	Poursuite des échanges autour d'un buffet déjeunatoire

Matinée Technique organisée par l'AFPG

6 avril de 9h30 à 14h30

L'AFPG VOUS INVITE AUX

GEO THERMAL BOOSTING DAYS

LE MERCREDI 6 AVRIL DE 9H30 À 14H30

A DESTINATION DES : MAITRES D'OUVRAGE,
ARCHITECTES, BUREAUX D'ETUDES THERMIQUES...

A L'ENSEGID

L'école d'ingénieurs des métiers des géosciences et de l'environnement
1 allée Fernand DAGUIN 33600 PESSAC

Inscription avant le 02/04/2022 auprès de l'AFPG :

 Pour vous inscrire, rendez-vous sur notre formulaire : [Cliquez ici](#)

Pour plus d'informations sur l'événement, vous pouvez contacter l'association :

 par e-mail : jerome.porfirio@geothermaq.com

 par téléphone : 07 87 33 73 00

Inscription gratuite mais obligatoire

PROGRAMME :

09h30 - 10h00	Accueil des participants
10h00 - 10h15	Mot de bienvenue : <i>Jérôme PORFIRIO, GEOTHERMAQ/AFPG</i> <i>Alain DUPUY, ENSEGID</i>
10h15 - 10h45	Les différentes formes de captage géothermique <i>Jérôme PORFIRIO, GEOTHERMAQ</i>
10h45 - 11h15	Le montage d'un projet géothermique <i>Jean-Loup LACROIX, STRATEGEO</i>
11h15 - 11h45	Le financement de projet géothermique Animation régionale géothermie <i>Camille MEHL, ALEC 33</i>
11h45 - 12h15	Retour d'expérience : Présentation de l'installation de géothermie de l'ENSEGID <i>Antoine RAMBAUDON, INGEROP</i> Présentation piscine de MERIGNAC <i>Jean-Loup LACROIX, STRATEGEO</i>
12h15 - 12h45	Visite de l'installation de géothermie de l'ENSEGID
12h45 - 14h00	Poursuite des échanges autour d'un buffet déjeunatoire

Contrats de Développement des EnR thermiques à l'échelle de tous les territoires de la région



Contrats de Développement des EnR thermiques à l'échelle de tous les territoires de la région

1. **Un outil de soutien au développement ambitieux et maîtrisé des énergies renouvelables**, sur: animation, études investissements AMO
2. **Un soutien sur la durée : 3 ans minimum** par programme renouvelable, reconductible
3. **Une grappe de projets de chaleur renouvelable > 10 projets...** différentes filières (biomasse, géothermie, solaire thermique...)
4. **Contractualisation avec l'ADEME** (programme de développement de la chaleur renouvelable)

Objectif minimum de **50 kWh/hab renouvelable à 3 ans soit 100 kWh/hab à 6 ans**

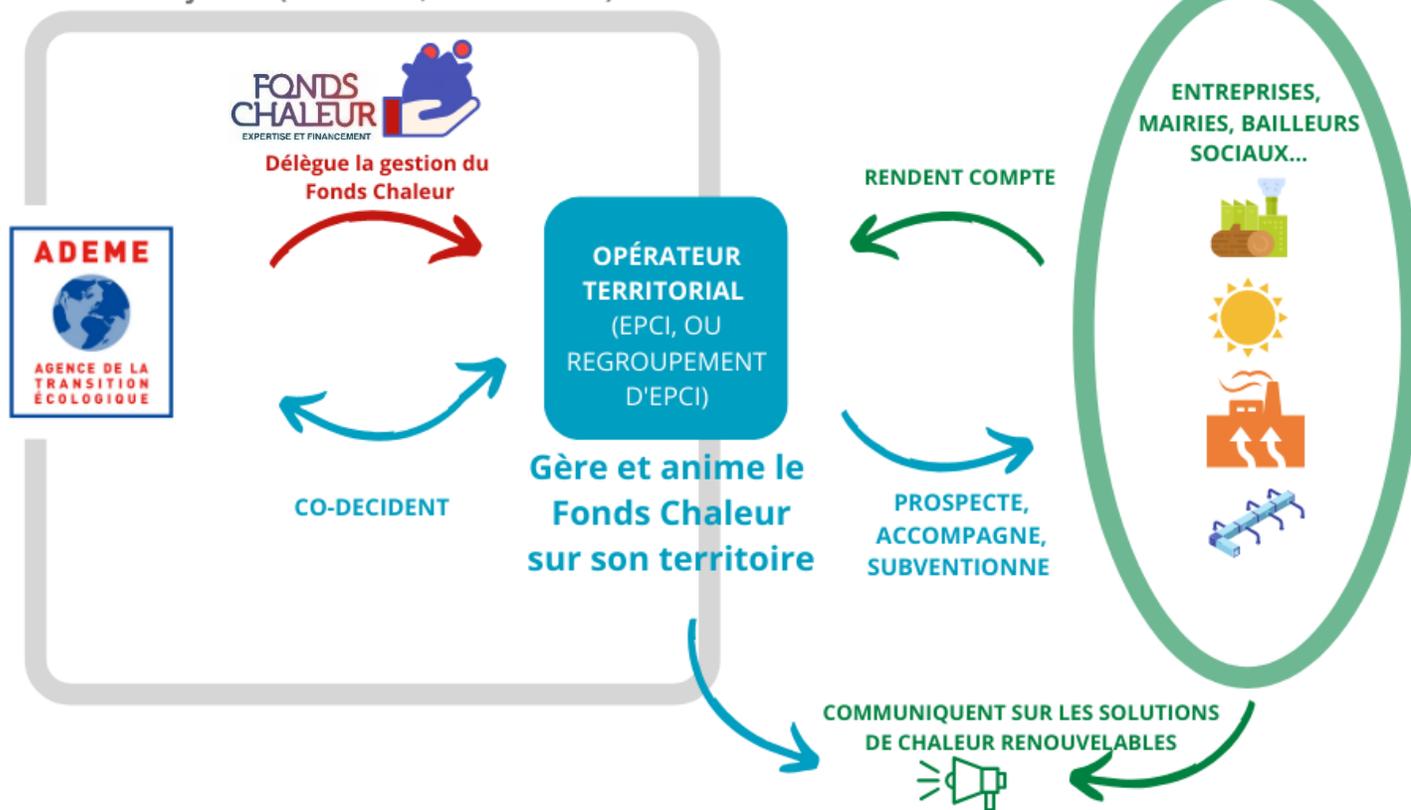
Convention de mandat gestion déléguée des Fonds pour accompagner **études & investissements EnR**

Convention d'objectif aide à **l'animation valeur cible 20-30 €/Mwh**

5. **Prérequis:** Etude de préfiguration établissant le scénario et qui définit **le niveau d'ambition**
-

Le Contrat de Développement des ENR Territorial > 10 projets

L'ADEME et l'Opérateur territorial s'engagent pour
3 ans renouvelables une fois sur un contrat
d'objectifs (MWh/hab, installations)



Aides ADEME aux Contrats Territoriaux Enr

Aide à l'animation,



- forfaitaire, avec une **part fixe et une part variable**
- versée par l'ADEME à l'opérateur territorial

Aide à la réalisation,



- forfaitaire,
- versée au porteur de projet final par l'opérateur territorial, via le fonds délégué par l'ADEME

Le versement de la part variable dépend de l'atteinte des **objectifs fixés** à réaliser sur 3 ans :

- Nombre total d'installations
- Nombre d'installations hors biomasse
- Niveau de production ENR

Cadre du système d'aide aux contrats d'objectifs de l'ADEME:

❖ **Part fixe** : valorise le temps de travail relatif à l'animation, la coordination du projet, et les dépenses qu'il engage pour mener à bien sa mission. Elle doit représenter maximum 50% de l'aide totale:

- Plafonnée à 270k€ : pour une collectivité > 100 000 hab
- Plafonnée à 135k€ : pour une collectivité < 100 000 hab

❖ **Part variable**: versée si atteinte d'au moins 60% des 3 objectifs fixés ci-dessus.

Le montant du contrat d'objectif 20 à 30 €/MWh

Aide aux études, AMO, investissement

Modalités du fonds chaleur appliquées, élargies aux petits projets

L'opérateur territorial prend des engagements en nombre de dossiers et en production d'ENR, et l'ADEME s'engage sur un financement de l'animation.

Etat des lieux et Objectifs - Fév 2022

Région NA:

Objectifs **GWh** attendus 2028 : **357 GWh**

Objectifs **contractualisés** : **62,3 GWh** (50,2 + 12)

Taux de couverture population **contractualisée** : **35 %**
+ études préfiguration : **68%**

Département :

Objectifs Energies

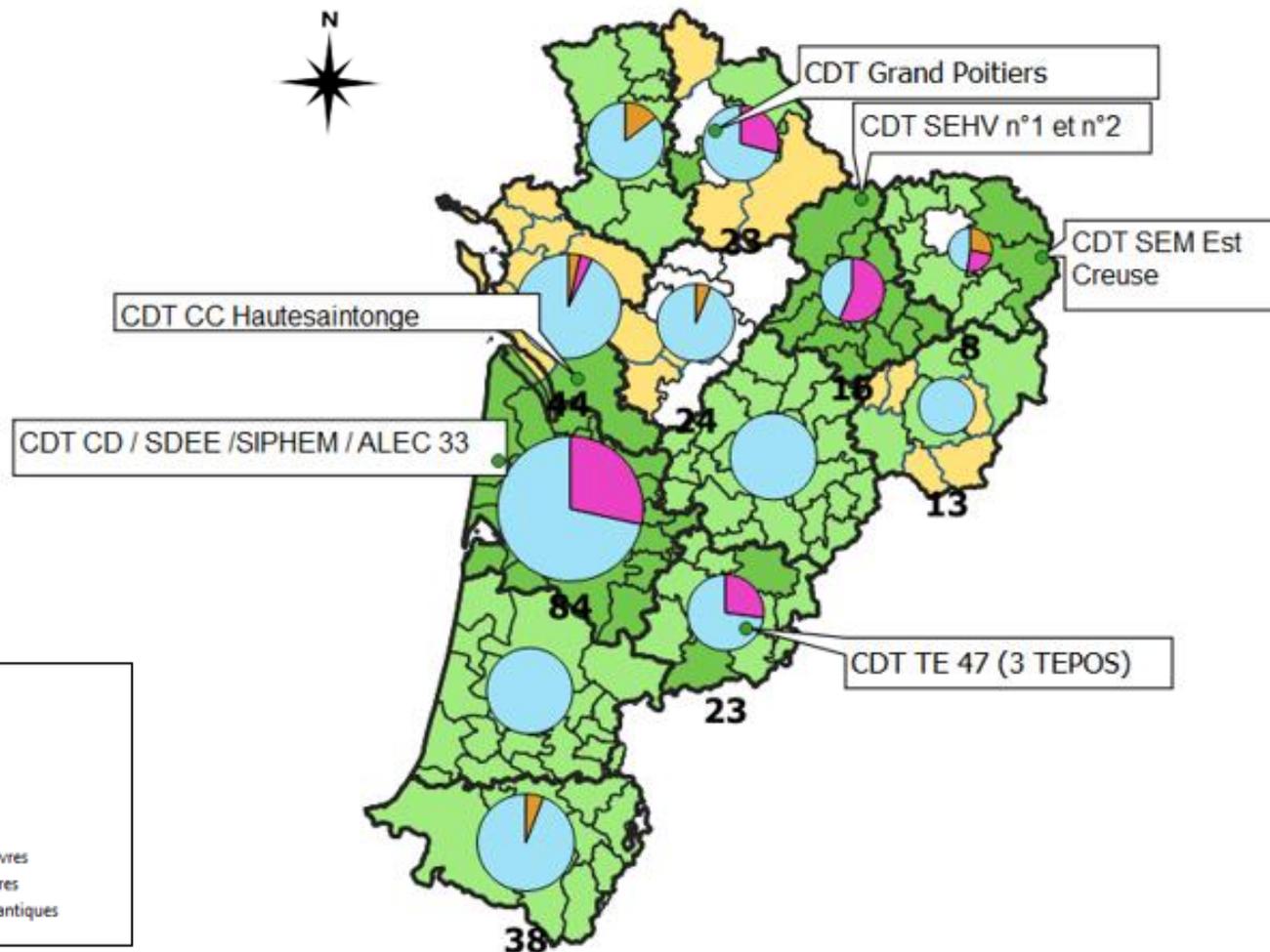
- Part restante à 2028
- Part réalisée CDT ENr
- Part réalisée CDP ENr

CDT ENr EPCI Region NA

- Contact (TEPOS, Cit'ergie, ...)
- Opérationnel (contrat en vie)
- Préfiguration en cours
- A prospecter

CDP ENr

- ADAPEI 79
- APAJH 86
- CD 17
- Cd23
- ECS Habitat Nord 2 sevrès
- ECS Habitat Sud 2 sevrès
- Syndicat Pyrénées Atlantiques



Bilan CDT et CDP EnR en NA

7 contrats Territoriaux

SEHV 1 er engagé en 2016, 2eme engagé en 2020

gestion déléguée, un contrat d'objectif animation, échelle Haute Vienne
SDEC Un contrat signé (Creuse) en 2017 puis abandonné

CC Haute Saintonge engagé en 2018

gestion directe, sans contrat d'objectif animation, CC Haute Saintonge
(128 communes pour près de 68 000 hab)

CD 33 en 2018

gestion directe ,1 contrat d'objectif animation, partenariat avec le
SDEE33, ALEC de Bordeaux Métropole, SIPHEM, Gironde

SDE 47 en 2020 : TE47 basé sur 3 TEPOS

gestion déléguée, 1 contrat d'animation, 1/3 du 47 (64000 hab)

Syndicat Mixte Est Creuse (déc 2020

gestion déléguée, un contrat d'objectif animation, 1/3 du 23 (92
communes 31000 hab)

COT Grand Poitiers 2021 gestion déléguée 100 000 hab

7 contrats Patrimoniaux

ADAPEI 79 contrat unique pour 6 chaufferies bois et
1 solaire thermique

APAJH 86 contrat unique pour 4 chaufferies bois

CD 17 (collèges)

un accord cadre + un contrat par opération :2
chaufferies bois déjà engagées

2 contrats 79 avec Deux-Sèvres Habitat

2 contrats uniques pour une dizaine d'installations
solaires thermiques

CD 23 contrat pour 8 chaufferies bois

Syndicat Pyrénées Atlantiques 64 réseaux bois

En cours : CD/SDE 24, CD 79, Sydec 40, SDEPA 64...

Etes-vous sur un territoire couvert par un CDT Enr ?

<https://nouvelle-aquitaine.ademe.fr/collectivites-et-secteur-public/financer-mon-projet/pole-transition-energetique>

Cliquer sur **Modifier le classeur** pour commencer la recherche

Votre projet chaleur renouvelable se trouve-t-il sur une commune engagée dans un contrat territorial avec l'ADEME ?

Recherchez votre interlocuteur

Recherche

- | | | |
|---|--------------------------------|-------------------------------------|
| 1 | Qui êtes vous ? | Collectivité |
| 2 | Code postal de votre commune ? | 19000 <small>format : xxxxx</small> |
| 3 | Choisissez votre commune : | TULLE <input type="text"/> |

Résultats

Contrat ENR sur TULLE:

Il y a un contrat sur la commune : CDT Tulle Agglo (à l'étude), contactez le responsable administratif.

Responsable administratif-ve

Laure Martinie

laure.martinie@tulleagglo.fr

05 55 20 84 24

Contact ADEME

Anne Miquel

anne.miquel@ademe.fr

05 55 71 38 59

Contact Région

Emilie Albert

emilie.albert@nouvelle-aquitaine.fr

05 87 21 20 52

[Plus de renseignements sur la plateforme Agirpourlatransition.fr](#)

MAJ 03/2022

Synthèse des dispositifs de décarbonation de l'industrie

VISION GRANDES ENTREPRISES D'ENSEMBLE

PROJET(S) DE RÉDUCTION DES GES D'UN SITE INDUSTRIEL



GUICHET Décarbonation ASP

Investissement < 3 M€

Système de récupération de chaleur, système de suivi et pilotage, électrification, calorifugeage

Aide à l'achat du matériel



[+ de détails page 5](#)

AAP Compétitivité énergétique des entreprises

Objectif - 10% conso du site

Contrat de partenariat pluriannuel : Programme d'actions d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables

Aide à l'investissement



[+ de détails page 12](#)



AAP DECARB – France 2030

Projets de décarbonation > 3 M€

DISPOSITIF ADEME EN COURS D'ELABORATION – PREVU FIN 2022

PROJET(S) D'INNOVATION

DEMIBaC

R&D et démonstrateurs de solutions innovantes de décarbonation industrielle

Investissement > 1,5 M€

Solution de décarbonation innovante (briques technologiques, composants, équipements, procédés, intrants)

Efficacité énergétique
Décarbonation mix énergétique
Décarbonation process industriel
Captage, stockage et valorisation CO2



[+ de détails page 8](#)

PROJET(S) DE PRODUCTION ENERGIE BAS CARBONE

CHAUDIERE BIOMASSE

Installation d'une chaudière biomasse pour process industrielle

Financement études
Aide à l'investissement



[+ de détails page 6](#)

AMI GREEN PPA

Contrats d'achat d'électricité photovoltaïque en gré à gré

Dispositif de soutien à l'achat d'électricité renouvelable et locale en circuit court

Financement d'étude opportunité
Accompagnement AMO
Aide à l'investissement



[+ de détails page 14](#)

OFFRE DE SOLUTION

SOLInBaC

Soutien de l'offre de solutions de décarbonation des industriels

Investissement > 1 M€

Soutien aux investissements productifs des fournisseurs de solutions de décarbonation

Aide à l'investissement



[+ de détails page 9](#)

SANS OUBLIER LES DISPOSITIFS HABITUELS :

Aide à la décision :

- Audit énergétique
- Etude de faisabilité

[+ de détails page 15](#)

Initiative ACT :

- Elaborer / évaluer sa stratégie bas carbone

[+ de détails page 10](#)

Fonds Chaleur ADEME :

- Récupération de chaleur fatale
- Géothermie
- Solaire thermique
- Raccordement à un réseau de chaleur

Dispositifs des CEE :

- Récup chaleur et/ou optimisation compresseur
- Récup chaleur et/ou optimisation groupe froid
- Installation de variateur de vitesse
- LED, presse à injection électrique...

VISION PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES D'ENSEMBLE

PROJET(S) DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE D'UN SITE DE PRODUCTION



GUICHET Décarbonation ASP

Système de récupération de chaleur, système de suivi et pilotage, électrification, calorifugeage

Aide à l'achat du matériel



[+ de détails page 5](#)

SORTIE DU FOSSILE

Accompagnement vers la sortie des énergies fossiles hors « réseau » (charbon, fioul, propane, butane,...)

Aide à la décision et aide à l'invest



[+ de détails page 13](#)



TREMLIN pour la transition écologique

Géothermie, chaudière biomasse, solaire thermique

Forfait d'aide unitaire par action



[+ de détails page 7](#)

INNOVATION / OFFRE DE SOLUTION

IBaC PME

R&D et démonstrateurs de solutions innovantes de décarbonation industrielle

Dépense éligibles > 300 k€

Efficacité énergétique / Décarbonation mix énergétique ou process industriel / Captage, stockage et valorisation CO₂



[+ de détails page 8](#)

SOLInBaC

Soutien aux investissements productifs des fournisseurs de solutions de décarbonation

Investissement > 1 M€



[+ de détails page 9](#)

DIAGNOSTIC

[+ de détails page 10](#)

Diag Eco-Flux

Accompagnement personnalisé sur 12 mois pour réduire les déchets et consos d'énergie, d'eau et matière

Coût : 2 000 à 3 000 €

Diag Décarbon'Action

Accompagnement externe sur 12 jours pour mesurer les émissions de GES et définir un plan d'action

Coût : 4 000 €

PRÊT SANS GARANTIE

[+ de détails page 11](#)

Prêt vert ADEME - BPI

Projets écologiques

Prêt Economies d'Énergies

Projets éligibles aux CEE

SANS OUBLIER LES DISPOSITIFS HABITUELS :

Aide à la décision (ADEME et Région NA)

Aide au financement d'un audit énergétique ou d'une étude de faisabilité

[+ de détails page 15](#)

Fonds Chaleur ADEME

- Chaudière biomasse
- Récupération chaleur fatale
- Raccordement à un réseau de chaleur
- Solaire thermique
- Géothermie

Dispositifs des CEE

- Récup chaleur et/ou optimisation compresseur
- Récup chaleur et/ou optimisation groupe froid
- Installation de variateur de vitesse
- LED, presse à injection électrique...

Guichet Décarbonation

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Entreprises
manufacturières

DISPOSITIF ASP

Pour toutes questions : industrieEE-decarbonation@asp-public.fr

MODALITÉS :

- Procédure simplifiée : liste de matériels pré-établie
- Dépôt dossier et devis sur le site de l'ASP
- Remboursement sur présentation facture

Ouvert jusqu'au
31 décembre 2022

FINANCEMENT :

- AVEC : frais d'installation, de mise en route, de formation
- SANS : transport, maintenance, étude préalable
- Cumulable avec CEE, non cumulable avec autres aides publiques
- Soumis au régime d'aides "De Minimis"

AIDE À L'ACHAT

30 % GRANDES ENTREPRISES

40 % MOYENNES

50 % PETITES

ÉQUIPEMENTS ÉLIGIBLES :

Récupération d'énergie fatale :

- Échangeurs thermiques (hors groupe froid et air comprimé), hotte et dispositif de captage, chaudière de récupération
- Système de préchauffage par contact direct (hors groupe froid)
- Système récupération d'énergie de freinage

Valorisation énergie fatale :

- Matériel de valorisation sous forme de chaleur ou sous forme d'électricité
- Système de création de frigories (récupération de calories)
- PAC à recompression mécanique de vapeur (hors groupe froid et hors chauffage des locaux)
- PAC à usage procédé industriel (> 70°C)
- Matériel réduisant les pertes thermiques
- Matériels de calorifugeage (hors points singuliers)
- Lignes de retours condensats, purgeurs vapeur, vannes de sectionnement (pour ne pas alimenter les machines à l'arrêt)

Système de mesure et d'optimisation :

- Capteur de mesure ou enregistreur, éventuellement accompagné d'un logiciel
- Système de mesure ou pilotage centralisé, éventuellement accompagné d'un logiciel
- Variateur de vitesse ou autre matériel de régulation énergétique pour four, chaudière, séchoir, compresseur ou turbine à vapeur
- Système de mise sous vide

Matériel en substitution d'un matériel équivalent utilisant de l'énergie fossile* :

- Fours industriels électriques
- Brûleurs autorécupérateurs / régénératifs / micromodulants / à oxy-combustion
- Chauffage électrique (process industriel) par infrarouge, à haute fréquence, par ultraviolet, micro-ondes, par induction
- Matériel de séparation
- Matériel de désinfection par UV ou de pasteurisation à froid
- Raccordement à un réseau de chaleur/froid

* Dans la limite de 200 000 € d'aide

LIEN

<https://www.asp-public.fr/aides/aide-en-faveur-des-investissements-de-decarbonation-des-outils-de-production-industrielle>

Synthèse des dispositifs de décarbonation de l'industrie

31

Revenir à la vision globale :

GE : [page 3](#)

AAP BCIAT

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Ouvert à toutes entreprises
Équipement > 12 GWh/an

DISPOSITIF ADEME

Référent : emilie.rabeteau@ademe.fr

**DATE DE DEPOT 2022
A VENIR**

MODALITÉS :

Aide à l'investissement pour l'installation d'une chaudière biomasse (> 12 GWh/an) pour process industriel. Validation en amont par la Direction Régionale de l'ADEME avant dépôt

FINANCEMENT

Assiette : Coût solution biomasse -
Coût de référence (scénario gaz)

SUBVENTION MAXIMALE DE L'ASSIETTE

45 % GRANDES ENTREPRISES

55 % MOYENNES

65 % PETITES

LIEN

Lien à
venir

FONDS CHALEUR :

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Ouvert à toutes entreprises

Chaudière biomasse de 1,2 à 12 GWh / an

DISPOSITIF ADEME

Référent : référent ADEME départemental (liste sur site internet ADEME Nouvelle-Aquitaine)

Dispositif pérenne
Dépôt tout au long de
l'année

MODALITÉS :

Aide à l'investissement pour l'installation d'une chaudière biomasse (entre 1,2 GWh et 12 GWh/an) pour process industriel, chauffage, froid et cogénération.

FINANCEMENT :

Aide forfaitaire par tranche marginale de MWh EnR produits sur 20 ans

De 0 à 600 MWh => 9 €/MWh

De 1 200 à 3 000 MWh => 5 €/MWh

De 3 001 à 6 000 MWh => 3 €/MWh

De 6 000 à 12 000 MWh => 1 €/MWh

LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-a-l-installation-production-chaaleur-biomasse-bois?cible=79>

Pour les chaudières biomasses < 1,2 GWh : voir dispositif TREMPLIN page 7

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
TPE – PME seulement
Hors auto-entrepreneur
ou entreprise créée < 2 ans

TREMPLIN Pour la transition écologique

DISPOSITIF ADEME

Référent : raphael.chaneliere@ademe.fr

Ouvert jusqu'à fin 2022 ou
épuisement des fonds

MODALITÉS :

- Procédure simplifiée : liste d'actions pré-établie, financement sur présentation de devis
- Dépôt dossier directement sur le site de l'ADEME
- Remboursement sur présentation facture
- Ouvert jusqu'à épuisement de l'enveloppe financière

FINANCEMENT :

- Montant financement entre 5 k€ et 200 k€ par entreprise. **Montant d'aide plafonné à 80 % des dépenses**
- Cumulable avec les CEE, soumis au régime d'aides "De Minimis". Non cumulable avec le Crédit d'Impôt

ACTIONS ÉLIGIBLES ET MONTANTS FORFAITAIRES MAXIMAUX :

Audit et mise en place stratégie énergétique (toute entreprise)	
Stratégie ACT® : élaborer le plan d'action	25 k€
Stratégie ACT® : évaluation des actions	4 k€

Chaleur ou froid renouvelable (seulement bâtiment industriel ou agricole existant)	
Installation géothermique	440 €/MWh
Géocooling	100 €/MWh
Pompe à chaleur (PAC) solarothermique	160 €/MWh
Solaire thermique	900 €/MWh
Raccordement réseau de chaleur/froid	340 €/mètre linéaire
Chaudière biomasse inférieur à 1200 MWh/an	260 €/MWh

AAP DEMIBaC

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Toutes entreprises
Investissement > 1,5 Millions d'€

Démonstrateurs industriels bas carbone

Projets innovants tournés vers la décarbonation industrielle,

selon une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- Efficacité énergétique
- Décarbonation de la chaleur ou du mix énergétique
- Décarbonation d'un process industriel
- Captage, stockage, transport et valorisation du Carbone

Prochaines relèves :
15/04/2022
17/10/2022
Pré-dépôt 1 mois
avant

Volet 1 : développement briques technologiques et actions de démonstration
Généralement porté par des académiciens ou des industriels de l'offre (TRL ≥ 6)

Volet 2 : installation sur un site industriel d'une solution innovante pilote
Généralement porté par un consortium d'un ou plusieurs industriels (TRL 7-9)

INTENSITÉ AIDE :

Collaboratif : consortium d'entreprises avec au moins une PME **et/ou** un organisme de recherche

Taille entreprise	R&D		Développement Expérimental	
	Collaboratif	Unique	Collaboratif	Unique
Grande	65 %	50 %	40 %	25 %
Moyenne	75 %	60 %	50 %	35 %
Petite	80 %	70 %	60 %	45 %

LIE
N

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220203/aap-developpement-briques-technologiques-demonstrateurs-realisations?cible=79>

AAP IBaC PME

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
PME seulement
Investissement < 1,5 Millions d'€

Industrie Bas Carbone ciblée PME

Projets portés par des PME développant des méthodologies, des technologies, des solutions industrielles et des services innovants dans le domaine de la décarbonation.

- Efficacité énergétique
- Décarbonation de la chaleur ou du mix énergétique
- Décarbonation d'un process industriel
- Captage, stockage, transport et valorisation du Carbone

Ouvert jusqu'au
15/04/2022

FINANCEMENT :

100% sous forme de subvention
Dépense éligibles > 300 k€
Non Collaboratif

INTENSITÉ DE L'AIDE SELON TAILLE DE L'ENTREPRISE	
35 % MOYENNES	45 % PETITES

LIE
N

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220203/aap-developpement-briques-technologiques-services-pme-decarbonation>

Synthèse des dispositifs de décarbonation de l'industrie

AAP SOLinBaC

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Entreprises offreuseuses de solutions
Coût total projet > 1 Million d'€

Soutien à l'industrialisation de solutions de décarbonation de l'industrie

Prochaines relèves :
16/05/2022
15/09/2022
Pré-dépôt 1 mois avant

Projets matures ou innovants :

- => De **créations de nouvelles unités de production** de solutions de décarbonation
- => D'investissements dans des unités de production existantes pour **augmenter leurs capacités de production**, les rendre plus productives/flexibles ou les diversifier.

Solutions industrielles :

- Briques technologiques / procédés
- Intrants et produits nécessaires au procédé de décarbonation
- Équipements / composants
- Systèmes (dont aspects numériques optimisation/pilotage)

Levier(s) d'action :

- Efficacité énergétique
- Décarbonation de la chaleur ou du mix énergétique
- Décarbonation d'un process industriel
- Captage, stockage, transport et valorisation du Carbone

FINANCEMENT :

100% sous forme de subvention

INTENSITÉ DE L'AIDE SELON TAILLE DE L'ENTREPRISE

15 % GRANDES	25 % MOYENNES	35 % PETITES
--------------	---------------	--------------



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220204/soutien-loffre-solutions-decarbonation-industriels>

AAP ZIBAC

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Zones industrielles
Projet > 500 k€

Zones Industrielles Bas Carbone

Prochaines relèves :
16/05/2022
15/09/2022
Pré-dépôt 1 mois avant

Territoires visés : **Zones Industrielles à fort enjeu carbone** (Zones Industriale-Portuaires, plateformes chimiques, ...) et territoires regroupant des sites énérgo-intensifs ou fortement émetteurs

Accompagnement de la zone dans sa définition de leurs programmes de décarbonation :

- => Construire la **trajectoire de décarbonation** de la zone industrielle
- => **Structurer une gouvernance** autour d'un consortium et fédérer les acteurs du territoire
- => **Accompagner dans la durée** la cohérence des investissements nécessaires

FINANCEMENT :

100% sous forme de subvention
Salaires / études / Frais de structuration

INTENSITÉ DE L'AIDE SELON TAILLE DE L'ENTREPRISE

50 % GRANDES	60 % MOYENNES	70 % PETITES
--------------	---------------	--------------



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220204/favoriser-developpement-zones-industrielles-bas-carbone?cible=79>

Synthèse des dispositifs de décarbonation de l'industrie

Diag Eco-Flux

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Entreprises entre 20 et 250 salariés

Ouvert toute l'année, dans la limite de l'enveloppe disponible

DISPOSITIF BPI / ADEME

Réaliser des économies en réduisant les déchets, pertes en énergie, matière et eau.

Intervenant d'un expert externe sur une période de 12 mois :

- ÉTAPE 1 : analyse des pratiques (1er mois)
- ÉTAPE 2 : définition d'un plan d'action (2ème mois)
- ÉTAPE 3 : mise en œuvre des actions (pendant 12 mois)
- ÉTAPE 4 : évaluation des actions

COÛT TOTAL (après subvention)
20 à 49 salariés : 2 000 €
50 à 250 salariés : 3 000 €

LIE
N

<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/diag-eco-flux>

Diag Décarbon'action

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
PME/ETI ≤ 500 salariés n'ayant jamais fait de bilan GES

Ouvert toute l'année

DISPOSITIF BPI / ADEME

Baisser les émissions de Gaz à Effets de Serre d'un site industriel

Intervenant d'un expert externe sur une période de 12 jours :

- ÉTAPE 1 : Mesure des émissions de GES Scope 1, 2 et 3
- ÉTAPE 2 : Identification mesure de réduction, ressources, calendrier, plan de financement en ateliers avec le Comité de Direction
- ÉTAPE 3 : Valorisation de la transition pour le passage à l'action.

COÛT TOTAL (après subvention)
< 250 salariés : 4 000 €
250 à 500 salariés : 6 000 €

LIE
N

<https://diagdecarbonaction.bpifrance.fr/>

ACT initiative

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Toutes entreprises ayant réalisé un BEGES (- de 2 ans)

Ouvert toute l'année

DISPOSITIF UE / ADEME

Développer la stratégie bas carbone d'un groupe d'ici à 2050

ACT PAS-À-PAS : méthodes/outils pour définir la stratégie
ACT ÉVALUATION : évaluer la stratégie par rapport au secteur

COÛT VARIABLE selon la taille de l'entreprise

LIE
N

<https://actinitiative.org/fr/>

Prêt Vert ADEME

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
TPE - PME (créée il y a plus de 3 ans)
Ayant bénéficié d'un diagnostic
« Diag Eco-Flux » ou d'une aide de
l'ADEME au cours des 3 dernières
années

DISPOSITIF BPI / ADEME

MODALITÉS :

Projet de transition énergétique et écologique :

- maîtriser et diminuer ses impacts environnementaux
- améliorer sa performance énergétique
- investir dans la mobilité zéro carbone
- innover dans des produits et services respectueux de l'environnement.

FINANCEMENT :

- Aucune sûreté sur les actifs de la société, ni sur le patrimoine du dirigeant
- Montant : de 10 000 € à 1 000 000 €
- Ne peut pas dépasser 50 % du financement total du projet
- Durée : de 3 à 10 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum

LIE
N

<https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Vert-ADEME>

Prêt Economie d'Énergie

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
TPE – PME (créée il y a plus de 3

DISPOSITIF BPI

MODALITÉS :

Financement des programmes d'investissements portant sur l'Efficacité Énergétique :

- Equipements éligibles aux CEE « industrie »
- Prestations, matériels et travaux liés (audit et diagnostic énergétique, installations des équipements, outillage...)

FINANCEMENT :

- Aucune sûreté sur les actifs de la société, ni sur le patrimoine du dirigeant
- Montant : de 10 000 € à 500 000 €
- Ne peut pas dépasser 50 % du financement total du projet
- Durée : de 3 à 7 ans, avec un différé d'amortissement en capital de 2 ans maximum

LIE
N

<https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Economies-d-Energie-PEE>

AAP Compétitivité énergétiques

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Toutes entreprises de

DISPOSITIF Région Nouvelle-Aquitaine

MODALITÉS :

Objectif à atteindre : 10 % d'économie d'énergie grâce à la réduction des besoins énergétiques et/ou la substitution d'énergie fossile par des ENR. Pour les entreprises énergivores, possibilité d'atteindre cet objectif via un accompagnement dans la durée, sur plusieurs cycles d'investissement, au travers d'un contrat de partenariat pluriannuel.

Pour atteindre ce seuil, l'entreprise présente généralement, en s'appuyant sur l'audit énergétique, un bouquet d'actions incluant des actions parfois très rentables et d'autres actions à temps de retour plus long.

Actions éligibles centrées sur le process et les utilités visant à :

- Connaître sa consommation d'énergie et élaborer un programme d'actions
- Réduire ses besoins d'énergie (performance énergétique, récup de chaleur perdue,...)
- Substituer sa consommation d'énergie fossile par des énergies renouvelables (ENR)

FINANCEMENT :

- ✓ **Aide financière pour élaborer un programme d'actions** au travers de la réalisation éventuelle d'un audit énergétique non réglementaire **et pour mener des études de faisabilité**
- ✓ **Aide financière pour déclencher l'investissement :** Subvention visant à abaisser le temps de retour des investissements pour qu'ils soient réalisables

Témoignage

Entreprise **RAYONIER AM TARTAS** 

Fabrication de pâte à papier

 Entre 200 et 249  Tartas (40)

PROJET > Récupération de chaleur fatale sur des fumées de lavage et valorisation en séchoir bois (Investissements réalisés dans le cadre d'un Partenariat Pluriannuel centré sur l'efficacité énergétique)

SUBVENTION RÉGION	1 842 896 €	sur un budget total de 8 535 118 €
-------------------	-------------	------------------------------------

 Gain énergétique **25 170 MWh/an**

Depuis quelques années, Rayonier Advanced Materials s'est engagé dans un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique du site de Tartas. Le système de management de l'énergie ISO 50 000 mis en place a permis de réduire des pertes énergétiques structurelles et d'identifier un plan d'action pluriannuel. Les capitaux nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'action auraient souffert d'un trop faible retour sur investissement si nous n'avions pas initié en collaboration avec la Région Nouvelle-Aquitaine un programme d'accompagnement parfaitement adapté à notre dynamique, tant par sa flexibilité que par sa dimension pluriannuelle.)))



STÉPHANE MARQUERIE
Directeur industriel

LIEN

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/competitivite-energetique-des-entreprises-2021-2022>

38

Sortie du fossile

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Toutes entreprises utilisant
une énergie fossile « hors
réseau » (charbon, fuel, gaz
propane ...) pour leur process

DISPOSITIF Région Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec SOLTENA, l'ADEME et l'ADI

CONTEXTE :

- ✓ La substitution énergies fossiles « hors réseau » (charbon, fioul, propane, butane,...) est au cœur de la stratégie de décarbonation des industries. En effet, si cette consommation ne représente que 14% de la consommation d'énergie du secteur industriel aujourd'hui, elle représente 25% des émissions de gaz à effet de serre du secteur.
- ✓ La substitution des énergies fossiles « hors réseau » est **un facteur clé de compétitivité durable des entreprises**, notamment au regard de la volatilité croissante du prix de ces énergies ainsi que des enjeux environnementaux qu'elles induisent.

MODALITÉS :

Plusieurs actions peuvent être proposées selon les besoins de l'entreprise :	FINANCEMENT
Une étude d'opportunité pour identifier les solutions techniques adaptées pour sortir des énergies fossiles et prioriser les meilleurs scénarios technico économiques	Prise en charge intégrale des 30 premières études d'opportunité
Une étude de faisabilité pour la mise en place d'une solution technique	50 % de subvention
Le financement des investissements	De 30 à 70 % des surcoûts d'investissement

LIEN

Pour en savoir plus, voir les contacts Région en dernière page

AMI GREEN

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :
Industries consommant minimum
10 GWh/an (individuellement) ou
50 GWh/an (groupement)
d'électricité

CORPORATE PPA

DISPOSITIF Région Nouvelle-Aquitaine

L'appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux industriels (seuls ou en groupements) intéressés à s'approvisionner pour partie en électricité renouvelable d'origine locale. Ces contractualisations Green Corporate PPA se font avec de nouveaux actifs de production sur une durée de 15 à 20 ans.

Année 2022
Jusqu'au 31 mai
2022 pour les études
d'opportunité

CONTEXTE :

Au travers des « Green Corporate PPA », les producteurs d'électricité renouvelable peuvent vendre directement leur production au consommateur. Ce nouveau type de contrat offre ainsi la possibilité de contractualiser avec des producteurs d'électricité sur **des contrats long-terme garantissant un prix fixe de l'électricité sur 15 à 20 ans, tout en verdissant sa consommation énergétique.**

Avec cet appel à manifestation d'intérêt, la Région souhaite faciliter l'accès à ces nouveaux types de contrats pour les entreprises industrielles néo-aquitaines tout en permettant l'émergence de nouvelles centrales photovoltaïques sur son territoire.

MODALITÉS :

Les lauréats se verront proposer :

- **Une étude d'opportunité**, intégralement prise en charge, pour définir la stratégie PPA.
- **Une subvention de 50 % pour une AMO** afin de rechercher, négocier et contractualiser un Green Corporate PPA avec de nouveaux actifs renouvelables situés en Nouvelle Aquitaine.
- **Une mise en relation** avec les développeurs de projets de Nouvelle Aquitaine.
- **Une aide au financement** de la centrale retenue ou apport d'une garantie à première demande pourra être apportée au cas par cas (et priorisée pour les PME).

LIEN

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/contrats-dachat-delectricite-photovoltaïque-en-gre-gre-green-corporate-ppa>

40

Aides à la décision

DISPOSITIF ADEME ou Région Nouvelle-Aquitaine

Pour plus d'informations, contacter le ou la chargé(e) de mission ADEME ou REGION de votre territoire :

- Sur le site internet de l'ADEME Nouvelle-Aquitaine => "Trouver votre contact"
- Cf Contacts Région à la dernière page de ce document

MODALITÉS :

L'aide à la décision de l'ADEME et de la Région Nouvelle-Aquitaine soutient la réalisation de projets environnementaux en aidant à la prise de décision grâce à des études préalables.

Ces études sont réalisées par une **structure externe RGE** ou équivalent non liée au bénéficiaire (**indépendante**) et **sans intérêt sur le résultat** (vente de matériel, installation,...).

Les audits réglementaires (obligatoires) ne sont pas éligibles.

2 types possibles :

- ✓ **Diagnostic** : état des lieux techniques/organisationnels avec étude critique et comparaison des solutions envisagées
- ✓ **Accompagnement Projet** : conseil permettant d'accompagner le MAO dans la réalisation et pour les études de faisabilité

Intensité maximum de l'aide à la décision	PE	ME	GE	Plafond de l'assiette
Etudes de diagnostic	70 %	60 %	50 %	50 000 €
Etudes d'accompagnement de projet	70 %	60 %	50 %	100 000 €

LIENS

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-diagnostic-energetique-entreprise-industrie>
<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/competitivite-energetique-des-entreprises-2021-2022>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ADEME

Agir à vos côtés

NOUVELLE-AQUITAINE